



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCATION
11 MAI 2023

DATE D'AFFICHAGE
11 MAI 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 13
VOTANTS : 16

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Quinze Mai à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de
CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. ROUSSILHE,
- M. GANTHER,
- Mme COLLANGE, pouvoir à Mme SAVEY,
- M. BODIN, pouvoir à Mme CHERVIN,
- Mme PÉRICHON,
- M. HUSSON, pouvoir à M. de CHABANNES,
- Mme VAZ.

Absent :

- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET : SDE 03
DISSIMULATION
DES RÉSEAUX ET
ÉCLAIRAGE
PUBLIC - RUE DE
LACHAT.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de dissimulation des réseaux et de l'éclairage public – Rue de Lachat.

Pour réaliser ces travaux, un plan de financement a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, elle s'élève à **47 115 €** pour les travaux de dissimulation des réseaux et à **13 250 €** pour l'éclairage public.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération : **Il restera 14 134 € à la charge de la commune pour les travaux de dissimulation des réseaux et 8 613 € à la charge de la commune pour l'éclairage public.**

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire,

- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier en 2023,

- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **14 134 € étalé sur 5 ans soit 2 927 € / an pour les travaux de dissimulation des réseaux et 8 613 € étalé sur 5 ans soit 1 784 € / an pour l'éclairage public** lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat **en 2024**, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

24 MAI 2023

Le Maire,

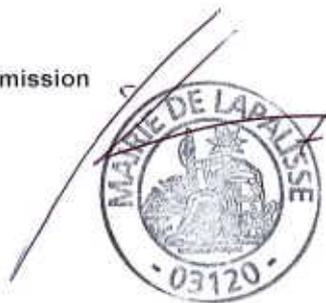
Publié ou Notifié

16 MAI 2023

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :



Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n° : 20220270

Commune de : LAPALISSE

Dissimulation des réseaux "Rue de Lachat"

Descriptif	Montant travaux	Financement SDE 03 (*)	Contribution communale
<ul style="list-style-type: none"> - Génie civil : tranchées, remblais, réfections selon prescriptions - Fourreaux pour passage des câbles électriques - Gains pour câblage France Télécom et autres opérateurs selon permission de voirie - Organes de réseau électrique, chambres de tirage réseau télécom éventuelles - Pose des câbles de branchement sur domaine privé - Travaux spécifiques en domaine privé : maçonnerie, dallage - Déroulage des câbles distribution publique électrique basse et éventuellement moyenne tension - Appareillage spécifique de réseau électrique éventuel - Dépose des réseaux existants 	47 115	32 981	14 134
Total	47 115 €	32 981 €	14 134 €

(*) La part SDE 03 inclut le soutien financier du Conseil Départemental de l'Allier et des financeurs institutionnels (FACE, Enedis)

Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

- Pas d'étalement : 14 134 € sur la cotisation de l'année prochaine
 Etalement sur 5 ans : 2 927 € sur la cotisation des 5 prochaines années
 Etalement sur 10 ans : 1 539 € sur la cotisation des 10 prochaines années
 Etalement sur 15 ans : 1 145 € sur la cotisation des 15 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

A Lapalisse, le 15 mai 2023

Le Maire

Yzeure, le 4 Avril 2023

Yves SIMON
Président du SDE 03



Validité de ce document : 3 mois (Sans accord de votre part dans ce délai, le plan de financement pourra être réévalué)



Descriptif des travaux

Plan de financement

Dossier n° : 20220271

Commune de : LAPALISSE

Eclairage public lié dissimulation des réseaux "Rue de Lachat"

Descriptif	Montant	Financement SDE 03	Contribution communale
- Fourniture et pose de 5 candélabres, mât acier galvanisé cylindro-conique, hauteur de 7m, équipé de crosse avancée et de la lanterne type RAGNI Deiko en 40W et 30W LED <i>(le tout peint RAL 6005)</i>	10 595	3 708	6 887
- Fourniture et déroulage sous fourreau d'un câble EP sur environ 175m	2 655	929	1 726
Total	13 250 €	4 637 €	8 613 €

Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

- Pas d'étalement : 8 613 € sur la cotisation de l'année prochaine
- Etalement sur 5 ans : 1 784 € sur la cotisation des 5 prochaines années
- Etalement sur 10 ans : 938 € sur la cotisation des 10 prochaines années
- Etalement sur 15 ans : 698 € sur la cotisation des 15 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

A Lapalisse, le 15 mai 2023
Le Maire



Yzeure, le 4 Avril 2023

Yves SIMON
Président du SDE 03

